

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES
DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE
CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC19

présenté par
M. Féron, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, après les mots : « du paiement de »,

substituer au mot :

« la »

le mot :

« ladite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.